



IMMOBILIÈRE COMTOISE

GESTION LOCATIVE

## HONORAIRES DE GERANCE SERENYS

- 11% TTC soit 9.16 % HT des montants perçus Garantie Loyers Impayés incluse  
*Ces montants se calculent sur les sommes encaissées.*
- Pour l'ensemble des copropriétés que nous gérons en syndic, une remise sur le montant des honoraires de 20 %

## COMMISSION ET HONORAIRES DE LOCATION

### BAIL D'HABITATION NON MEUBLÉE

Visites, constitution de dossier,  
rédaction de bail = 11.90€ TTC/m<sup>2</sup>

Etat des lieux d'entrée

0 à 30 m<sup>2</sup> = 6€ TTC/m<sup>2</sup>

30 à 80 m<sup>2</sup> = 5€ TTC/m<sup>2</sup>

Plus de 80m<sup>2</sup> = 4€ TTC/m<sup>2</sup>

*Ces honoraires, conformément à l'article 5 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989, sont **partagés à moitié entre le bailleur et le locataire***

### BAIL D'HABITATION MEUBLÉE

Visite, constitution de dossier,  
rédaction de bail : 16€ TTC/m<sup>2</sup>  
Etat des lieux d'entrée : 5€ TTC

### GARAGES

Visites, constitution de dossier,  
rédaction de bail : 90€ TTC (partagés à  
moitié entre le bailleur et le locataire)

## BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

25% du loyer annuel, partagé à moitié entre le bailleur et le locataire

Renouvellement du bail : Honoraire forfaitaire de 420€ TTC soit 350€ HT

Etat des lieux d'entrée : 250€ HT

**Toutes les visites sont accompagnées et  
les honoraires ne sont dus qu'à la  
signature du bail et après état des lieux**